

ATC
Association des transports du Canada



CONGRÈS- EXPOSITION CONJOINT 2019

LE PLUS GRAND CONGRÈS-EXPOSITION
SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

HALIFAX
22 AU 25
SEPTEMBRE

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

WWW.ATC-STI.CA

LIEU ET PROGRAMME

LIEU

L'Association des transports du Canada (ATC) et la Société des systèmes de transport intelligents du Canada (STI Canada) seront les hôtes du **Congrès-Exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 22 au 25 septembre.**



CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX SALLE DES CONGRÈS (C1 - C5)

1650, rue Argyle
Halifax (N.-É.) B3J 0E6
www.halifaxconventioncentre.com
Cliquez sur l'icône voir sur la carte.

PROGRAMME

DATE	HEURES	ACTIVITÉS
DIMANCHE 22 SEPTEMBRE	8 h - 16 h 30	Installation et inscription des exposants
	17 h - 20 h	Réception de bienvenue (ouverte à tous)
LUNDI 23 SEPTEMBRE	8 h - 16 h	Heures d'exposition
	9 h - 11 h	Séance plénière d'ouverture (ouverte à tous)
	11 h - 12 h	Temps dédié pour la pause de rafraîchissement, l'exposition et les démonstrations
	12 h - 13 h 30	Déjeuner de remise des prix du lundi
	13 h 45 - 15 h 15 et 15 h 45 - 17 h 15	Programme technique
MARDI 24 SEPTEMBRE	15 h 15 - 15 h 45	Temps dédié pour la pause de rafraîchissement, l'exposition et les démonstrations
	8 h - 16 h	Heures d'exposition
	8 h 30 - 10 h et 10 h 30 - 12 h	Programme technique
	10 h - 10 h 30	Temps dédié pour la pause de rafraîchissement, l'exposition et les démonstrations
	12 h - 13 h 30	Déjeuner du mardi
	13 h 45 - 15 h 15 et 15 h 45 - 17 h 15	Programme technique
	15 h 15 - 15 h 45	Temps dédié pour la pause de rafraîchissement, l'exposition et les démonstrations
16 h - 20 h	Démantèlement de l'exposition	

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS ... 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

DATES IMPORTANTES

AVRIL

Début de l'inscription au congrès

▶ 14 JUIN

Dernier jour pour annuler l'espace réservé avec remboursement, moins des frais administratifs de 25 %

▶ 13 AOÛT

Noms des membres du personnel des kiosques à remettre

▶ 16 AOÛT

Certificat d'assurance responsabilité civile générale à remettre

▶ 20 AOÛT

Fin des tarifs de groupe pour les hôtels du congrès

▶ 22 AOÛT

Dernier jour pour annuler l'espace réservé avec remboursement, moins des frais administratifs de 50 %

Début de la réception des expéditions des exposants à l'entrepôt de Global Convention Services

▶ 30 AOÛT

Dernier jour pour réserver un espace d'exposition

▶ 6 SEPTEMBRE

Dernier jour pour obtenir le tarif privilégié pour le mobilier, le matériel d'exposition, l'équipement audiovisuel et les services d'électricité auprès de Global Convention Services

▶ 16 SEPTEMBRE

Dernier jour pour la réception du matériel d'exposition à l'entrepôt

▶ 22-25 SEPTEMBRE CONGRÈS-EXPOSITION CONJOINT 2019 ATC-STI CANADA

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES
DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5
CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE
VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES 8

PAIEMENT 8
EXPÉDITION
ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE
D'ANNULATION 9

RÈGLES,
RESPONSABILITÉS
ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10
RESPONSABILITÉS ... 11
RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION
DE L'EXPOSANT 13

AVANTAGES DES EXPOSANTS

En participant en tant qu'exposant au Congrès-exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada, votre entreprise peut :

- ▶ **rehausser son profil** dans les secteurs des réseaux de transport et de la voirie ;
- ▶ forger de nouvelles **alliances et de nouveaux partenariats d'affaires** stratégiques ;
- ▶ **accéder aux décideurs principaux et aux leaders** des secteurs privé et public en matière de transport ;
- ▶ **accroître ses ventes** de produits et services liés au transport ou à la technologie ;
- ▶ **mettre à l'essai un nouveau produit ou service** lié au transport ou à la technologie ;
- ▶ **faire la promotion de sa marque** auprès d'un plus grand nombre de personnes et **accroître sa visibilité dans un marché ciblé** ;
- ▶ **réseauter avec des investisseurs, des entrepreneurs et des congressistes.**

L'ATC et STI Canada rejoignent des décideurs influents dans les secteurs des réseaux de transport et des routes partout au Canada, ainsi qu'aux États-Unis et à l'étranger. Les participants au congrès proviennent des secteurs suivants :

- ▶ le secteur privé ;
- ▶ les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ;
- ▶ le milieu universitaire ;
- ▶ les associations de l'industrie.

VISIBILITÉ DANS L'APPLICATION MOBILE DU CONGRÈS

Chaque exposant sera présenté dans l'application mobile du congrès. Les exposants peuvent inclure une courte description (25 mots) de leur entreprise, ainsi qu'un logo en couleur. Les exposants doivent fournir ces renseignements au moment de la réservation dans les deux langues officielles.

DEVENEZ UN COMMANDITAIRE

UN LARGE ÉVENTAIL DE POSSIBILITÉS ET D'OPTIONS DE COMMANDITE EST OFFERT POUR LE CONGRÈS

Pour de plus amples renseignements sur les commandites :

- ▶ **communiquez avec Erica Andersen**, Services aux membres et communications, ATC à andersen@tac-atc.ca
- ▶ **ou visitez www.atc-sti.ca**

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS ... 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

FRAIS D'INSCRIPTION

CATÉGORIES DE KIOSQUE	INSCRIPTION HÂTIVE JUSQU'AU 14 JUIN		INSCRIPTION RÉGULIÈRE JUSQU'AU 19 JUILLET		INSCRIPTION TARDIVE JUSQU'AU 16 AOÛT	
	MEMBRE ATC-STI CANADA	NON-MEMBRE	MEMBRE ATC-STI CANADA	NON-MEMBRE	MEMBRE ATC-STI CANADA	NON-MEMBRE
10' x 10'	2 595 \$	2 795 \$	2 795 \$	2 995 \$	2 995 \$	3 295 \$
10' x 20'	5 190 \$	5 590 \$	5 590 \$	5 990 \$	5 990 \$	6 590 \$
20' x 20'	10 380 \$	11 180 \$	11 180 \$	11 980 \$	11 980 \$	13 180 \$

Les taxes ne sont pas incluses dans les prix ci-dessus.

CE QUI EST INCLUS

- ▶ Espace de kiosque d'exposition
- ▶ Poutre de 8' le long du mur du fond pour accrocher des affiches/bannières; murs latéraux de 3' de hauteur en drapés noirs
- ▶ Quatre (4) badges d'exposant par kiosque d'exposition
- ▶ Accès à la réception de bienvenue et à la séance plénière d'ouverture
- ▶ Un (1) billet par kiosque d'exposition pour chaque événement de réseautage indiqué ci-dessous. Des billets supplémentaires peuvent être achetés.
 - Déjeuner de remise des prix du lundi
 - Événement du lundi soir
 - Déjeuner du mardi
- ▶ Accès Wi-Fi gratuit
- ▶ Surveillance de l'exposition pendant les heures de fermeture
- ▶ Visibilité dans l'application mobile du congrès et la brochure de l'exposition
- ▶ Liste préalable des congressistes au congrès (disponible sur demande, cinq semaines et deux semaines avant l'événement)

Nous évaluons la possibilité de fournir aux exposants des renseignements préalables sur les congressistes, et de l'information supplémentaire à ce sujet sera fournie au début de 2019.

REMARQUES :

- ▶ **Les tables et chaises ne sont PAS incluses avec le kiosque d'exposition.**
- ▶ Les exposants sont responsables du mobilier, de l'électricité et de tous les kiosques, présentoirs, appareils de manutention ou articles qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus et doivent être commandés à leurs frais.
- ▶ Le tapis fait partie du plancher du lieu de l'exposition. **Aucun tapis supplémentaire n'est autorisé.**
- ▶ Le personnel du congrès visitera chaque kiosque pendant l'installation pour enlever les draperies qui ne sont pas nécessaires afin de rationaliser la disposition de l'exposition.

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES
DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE
VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION
ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE
D'ANNULATION 9

RÈGLES,
RESPONSABILITÉS
ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS ... 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION
DE L'EXPOSANT 13

FRAIS D'INSCRIPTION

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ

OPTION PLATINE

L'option Platine inclut :

- ▶ l'affichage du logo de l'entreprise dans la brochure de l'exposition
- ▶ et une inscription dans l'application mobile du congrès en tant qu'exposant vedette

OPTION D'EXPOSANT PLATINE SEULEMENT 10 DISPONIBLES

MEMBRE ATC-STI CANADA	NON-MEMBRE
+ 650 \$	+ 750 \$



GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS ... 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

DÉMONSTRATION

Le Congrès-Exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada est l'occasion pour les exposants de présenter un produit ou un service nouveau et innovateur au moyen d'une démonstration en direct ou interactive.

Les entreprises disposeront d'un maximum de 15 minutes de temps exclusif pour présenter leurs innovations aux membres de la communauté des transports. **Une occasion exceptionnelle de présenter des produits et services à cette communauté exclusive !**

▶ QUAND :

- Lundi 23 septembre
11 h 00-12 h 00 – 4 espaces disponibles
15 h 15-15 h 45 – 2 espaces disponibles
- Mardi 24 septembre
10 h 00-10 h 30 – 2 espaces disponibles
15 h 15-15 h 45 – 2 espaces disponibles

▶ OÙ : Étage de d'exposition, Salle des congrès, C5

Les participants à la démonstration disposeront d'une plateforme surélevée et d'équipement audiovisuel; des places assises seront réservées pour le public.

DÉMONSTRATION

MEMBRE ATC-STI CANADA	NON-MEMBRE
+ 500 \$	+ 600

Le secrétariat de la Conférence contactera les inscrits pour une brève description (200 mots) de votre innovation ou de vos nouvelles technologies.

PLAN D'AMÉNAGEMENT

INSCRIPTION: NIVEAU PRINCIPAL | EXPOSITION: NIVEAU INFÉRIEUR

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

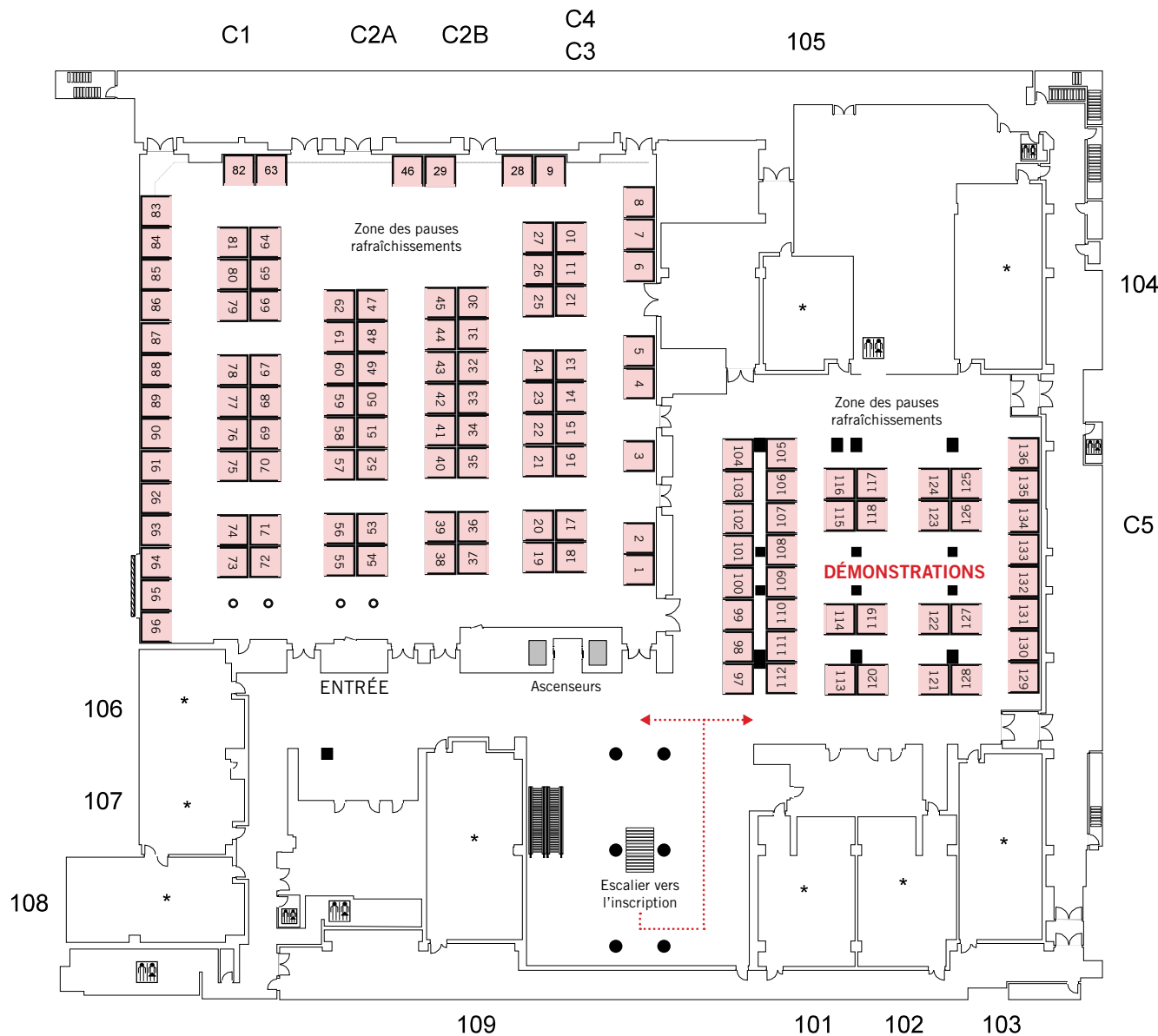
RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PAIEMENT

Les comptes doivent être payés en entier par carte de crédit, lors de la réservation en ligne, ou au moins 30 jours avant le congrès si le paiement est effectué par chèque. Des options de TEF et de virement bancaire sont offertes.

Communiquez avec Christina Ghazal à cghazal@tac-atc.ca pour plus de détails. ENVOYEZ VOTRE CHÈQUE PAR LA POSTE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Association des transports du Canada
1111, promenade Prince of Wales, bur. 401
Ottawa (Ontario) K2C 3T2.

FRAIS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT

Les exposants qui souhaitent assister au congrès devraient utiliser les hôtels suggérés pour le congrès puisque des tarifs spéciaux et des rabais ont été négociés avec ces hôtels.

PRENEZ GARDE AUX OFFRES DOUTEUSES

Certaines compagnies hôtelières et de voyages font appel aux exposants du congrès pour réserver des chambres d'hôtel sans le consentement des organisateurs du congrès. Pour cette raison, les noms des exposants ne seront pas publiés sur le site Web du congrès ATC-STI Canada.

L'ATC-STI Canada ne confie pas en sous-traitance des blocs de chambre dans les hôtels. Tous les hôtels approuvés sont énumérés sur le site Web du congrès. Veuillez réserver directement avec l'hôtel en utilisant le numéro de téléphone ou le lien fourni pour garantir votre réservation. Consultez la liste de vérification des exposants pour obtenir la liste complète des entrepreneurs officiels du congrès.

MARKETING PAR DES TIERS

En vous inscrivant comme exposant au Congrès-Exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada, vous acceptez de recevoir de l'information sur les activités de marketing et de communication de tiers de la part des entrepreneurs officiels du congrès.

INSTALLATION ET DÉMANTÈLEMENT

Les exposants ne doivent enlever aucune partie du kiosque ou des produits avant la clôture officielle de l'exposition. Les exposants s'engagent également à retirer tous leurs effets personnels du lieu d'exposition avant la date limite finale de démantèlement. Tout bien laissé sur place sera enlevé du sol et les exposants seront responsables de tous les frais supplémentaires encourus. Une pénalité de 500 \$ sera imposée aux exposants qui démontent leur kiosque ou qui quittent l'exposition avant les heures de démantèlement prévues.

EXPÉDITION ET RÉCEPTION

Le Centre des congrès d'Halifax n'acceptera pas les envois des exposants de quelque nature que ce soit. Toutes les marchandises expédiées en vue de l'exposition doivent l'être par l'entremise de **Global Convention Services**, le fournisseur officiel des services d'exposition.

Global Convention Services commencera à accepter les marchandises à son entrepôt à partir du 22 août (30 jours avant l'exposition) jusqu'au 16 septembre. Les marchandises doivent être clairement identifiées par le nom du congrès, le nom de la société exposante et le numéro de kiosque.

L'ATC-STI Canada n'est pas responsable des pertes ou dommages causés aux biens avant, pendant ou après l'exposition.

EXPÉDITIONS DEPUIS L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Pour faciliter la tâche des exposants qui expédient du matériel à partir de l'étranger, des dispositions pour le dédouanement ont été prises par **ConsultExpo Event Services Inc.** Les questions peuvent être adressées à Diane Labbé Deegan, directrice des ventes dianel@consultexpoinc.com 514-482-8886 poste 2.

Les frais d'expédition à l'arrivée et au départ sont à la charge de l'exposant.

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5
CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8
EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8
POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10
RÈGLES 10
RESPONSABILITÉS 11
RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les formulaires d'expédition, les prix et les délais sont indiqués sur la liste de vérification de l'exposant.

La réception et l'entreposage du matériel d'exposition et des caisses d'emballage peuvent être organisés avec l'entrepreneur officiel désigné pour l'exposition. Des frais de manutention et d'entreposage s'appliqueront.

Tout le matériel d'exposition doit être retiré du lieu de l'exposition dans les délais prévus pour le démantèlement. Tout matériel non réclamé avant la date limite sera enlevé par l'entrepreneur aux frais de l'exposant.

Veuillez prendre les dispositions nécessaires pour l'expédition avant de quitter le lieu de l'exposition.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les demandes d'annulation d'un kiosque d'exposition doivent être reçues par écrit. Les remboursements sont indiqués ci-dessous.

- ▶ **Au plus tard le 14 juin :**
remboursement de 75% des frais
- ▶ **Entre le 15 juin et le 22 août :**
remboursement de 50% des frais
- ▶ **Le ou après le 23 août :**
aucun remboursement

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5

AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8

EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10

RESPONSABILITÉS ... 11

RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

QUESTIONS

JACQUES A. MALTAIS, gestionnaire principal, Événements, ATC: jamaltais@tac-atc.ca | 613-736-1350 x234

CHRISTINA GHAZAL, coordonnatrice des réunions et des événements, ATC: cghazal@tac-atc.ca | 613-736-1350 x236

JANNEKE VAN DER ZEE, directrice générale, STI Canada: janneke@itscanada.ca | 905-593-0947

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS

RÈGLES

Les exposants acceptent de se conformer à tous les règlements et règles adoptés par l'ATC-STI Canada dans l'intérêt du congrès et de l'exposition. L'ATC-STI Canada prendra la décision finale d'adopter toute règle ou réglementation jugée nécessaire avant, pendant et après l'exposition. L'ATC-STI Canada se réserve également le droit, en tout temps, de modifier ou de retirer la totalité ou partie d'une exposition, y compris les documents imprimés, les produits, les enseignes, les lumières ou le son, et d'expulser les exposants ou leur personnel si leur conduite ou leur présentation est inacceptable pour les autres participants. Les exposants s'engagent à limiter leur présentation à l'intérieur de l'espace prévu au contrat et à la hauteur maximale fixée par le règlement du congrès et à maintenir du personnel dans leur kiosque pendant les heures du congrès.

L'ATC-STI Canada se réserve le droit de modifier ou de changer l'espace attribué aux exposants ou le plan d'étage final au besoin.

RESTRICTIONS

L'ATC-STI Canada se réserve le droit de restreindre les expositions qui ne sont pas conformes aux règles et règlements établis par l'ATC-STI Canada et le(s) lieu(x) de l'événement. Les exposants qui refusent,

après avis, de se conformer aux règles et règlements seront priés de fermer leur(s) kiosque(s) respectif(s) sans remboursement ni responsabilité envers les associations.

VÉHICULES

Aucun véhicule ne sera autorisé dans la salle des congrès.

EXIGENCES D'INSTALLATION

Les exposants sont seuls responsables de l'installation et du démantèlement de leurs kiosques. Toutefois, l'entrepreneur de l'exposition peut fournir du personnel supplémentaire moyennant des frais. Une fois l'exposition mise en place, toutes les boîtes et caisses vides doivent être entreposées.

HEURES D'EXPOSITION

Pendant les heures d'exposition, aucun envoi, équipement ou matériel ne peut être apporté sur le plancher du lieu de l'exposition. Tous les exposants sont tenus d'aménager complètement leur espace avant l'ouverture de l'exposition et ils auront accès à la salle d'exposition tôt le matin les jours d'exposition pour apporter des fournitures ou faire des ajustements mineurs à leur exposition.

ESPACE D'EXPOSITION STANDARD

Les expositions dans les kiosques standard ne se limitent pas au type d'équipement d'exposition installé. Toutefois, la hauteur maximale approuvée pour tous les espaces d'exposition réguliers est de **dix pieds**.

Afin que la valeur d'affichage d'un kiosque attendant ne soit réduite, les murs latéraux, les appareils d'éclairage et autre matériel d'affichage ne doivent pas dépasser la hauteur maximale de dix pieds dans la partie de l'espace qui ne s'étend pas à plus de 48 pouces du mur arrière. À partir de ce point jusqu'à l'avant de l'espace, les luminaires, tables, comptoirs et autre matériel d'affichage ne doivent pas dépasser une hauteur de 50 pouces.

Les exposants désirant afficher une bannière au-dessus de leur kiosque doivent respecter la taille de l'espace de kiosque qui leur est alloué. Les bannières ne peuvent empiéter sur les allées ou sur les kiosques des autres exposants.

Tout kiosque recouvert d'un plafond de plus de 300 pieds carrés devra être protégé par un système de gicleurs installé conformément à la réglementation en matière de sécurité incendie.

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES
DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE
VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES 8

PAIEMENT 8
EXPÉDITION
ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE
D'ANNULATION 9

RÈGLES,
RESPONSABILITÉS
ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10
RESPONSABILITÉS ... 11
RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION
DE L'EXPOSANT 13

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS

RESPONSABILITÉS

PUBLICITÉ, PROMOTION ET VENTES

La publicité et la promotion des exposants doivent être limitées aux limites de l'espace de chaque exposant. L'ATC-STI Canada se réserve le droit d'interdire tout article répréhensible et d'empêcher la distribution de tout article ou produit jugé inadéquat.

La vente de biens de consommation est interdite et donnera lieu à une amende à l'entreprise exposante.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Les exposants doivent souscrire leur propre assurance incendie, vol et autre assurance applicable. L'ATC-STI Canada doit prendre des précautions raisonnables pour prévenir les pertes et protéger les intérêts des exposants. Toutefois, l'ATC-STI Canada ne pourra en aucun cas être tenu responsable de telles pertes.

Les exposants doivent obtenir de leur assureur un certificat d'assurance responsabilité civile générale pour un montant limite de **5 000 000 \$ inclusivement** et indiquant que l'ATC et STI Canada ont été ajoutés à titre d'assurés supplémentaires désignés pour les dates confirmées de l'exposition.

Ce certificat doit être envoyé par courriel à **Christina Ghazal, coordonnatrice des réunions et des événements**, à cghazal@tac-atc.ca avant le **16 août**.

Le défaut de fournir une preuve du certificat avant la date d'installation de l'exposition entraînera l'annulation immédiate de la demande sans remboursement. Consultez la **liste de vérification de l'exposant (page 13)** pour obtenir un exemple du formulaire requis.

FORCE MAJEURE

Si un événement, y compris, mais sans s'y limiter, un cas de force majeure ou des lois, règlements ou ordres des autorités gouvernementales; un incendie, une inondation, une explosion, une catastrophe, un ouragan, une tornade, un désordre civil (y compris des conflits de travail ou des manifestations de toute sorte); des actes terroristes ou autres actes de violence; la fermeture des installations de transport, ou toute autre urgence qui rendent impossible, illégale ou autrement non souhaitable la tenue du Congrès-Exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada, le présent contrat sera résilié sans obligation supplémentaire pour toute partie aux présentes. En cas d'annulation, de report ou de perturbation du Congrès-Exposition conjoint 2019 ATC-STI Canada pour toute

raison indépendante de la volonté de l'ATC-STI Canada, du Centre des congrès hôte ou des installations hôtelières, l'ATC-STI Canada n'aura aucune obligation envers l'exposant. Dans la mesure où les avantages de l'exposant n'ont pas été reçus en totalité ou en partie à la date de la résiliation, l'exposant a le droit d'obtenir un remboursement partiel calculé de façon raisonnable par l'ATC-STI Canada (moins tous les frais légitimes engagés par l'ATC-STI Canada pour les frais administratifs initiaux, le travail de conception, etc.).

L'exposant renonce par les présentes à toute réclamation contre l'ATC-STI Canada pour des dommages-intérêts ou indemnités en raison de l'annulation ou du report de l'exposition en vertu du présent paragraphe.

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5
CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8
EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10
RESPONSABILITÉS ... 11
RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune partie d'un kiosque d'exposition ne doit obstruer une allée de sortie ou une porte d'issue de secours. Tout le matériel d'affichage doit être à l'épreuve du feu et peut être inspecté par le service d'incendie local. Aucun liquide ou substance inflammable ne doit être utilisé ou exposé dans les kiosques. Les exposants devraient vérifier les sorties de secours les plus proches avant le début du salon.

AGENTS DE SÉCURITÉ

Des services de sécurité seront fournis pendant les heures de fermeture afin de surveiller l'espace d'exposition. Bien que des précautions soient prises pour prévenir les pertes, l'ATC-STI Canada ne peut accepter aucune responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit. Les exposants sont fortement encouragés à retirer tout objet de valeur des kiosques lorsqu'il n'y a pas de personnel.

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ

Les espaces d'exposition ne comprennent pas les prises électriques. Tout équipement électrique utilisé dans les kiosques doit être conforme aux normes de la CSA ainsi qu'aux normes du lieu d'exposition.

LIEU DE L'EXPOSITION

- ▶ Pendant l'installation et le démantèlement de l'exposition, les enfants de moins de 16 ans ne sont PAS admis au lieu d'exposition.
- ▶ Les décorations, enseignes, bannières, et autres, ne doivent pas être attachées au plafond, aux murs, aux surfaces peintes ou aux colonnes par du ruban adhésif, des clous, des agrafes ou autres. Tous les frais des dommages occasionnés s'appliqueront à l'entreprise exposante.
- ▶ Aucun trou ne doit être fait, percé ou poinçonné dans le bâtiment.
- ▶ Il est interdit de distribuer ou d'utiliser dans le bâtiment des autocollants adhésifs (autocollants) ou des articles similaires.
- ▶ Tout dommage subi par le bâtiment sera à la charge de l'exposant.
- ▶ Les ballons à hélium sont interdits dans le bâtiment.
- ▶ Aucun échantillon de nourriture ne peut être distribué par les entreprises exposantes, sauf sur autorisation écrite de l'ATC-STI Canada et du lieu d'exposition.
- ▶ Il est interdit de stationner aux quais de chargement, sauf pour le chargement ou le déchargement. Les véhicules des contrevenants seront remorqués à leurs propres frais.
- ▶ Les ascenseurs de passagers ne doivent pas être utilisés pour déplacer des marchandises ou des matériaux entre les étages; les quais de chargement et les monte-charges doivent être utilisés à cette fin.
- ▶ Tout le ruban adhésif et le matériel de fixation utilisés sur le plancher doivent être enlevés après l'événement. Dans le cas contraire, les frais encourus seront à la charge de l'exposant.
- ▶ Il est strictement interdit de fumer dans la salle. La politique du site stipule qu'il est interdit de fumer n'importe où à l'intérieur des installations, y compris aux quais de chargement et sur les stationnements.
- ▶ Toute photographie ou séquence vidéo prise des exposants ou de leurs kiosques pendant l'exposition demeure la propriété de l'ATC-STI Canada et peut être utilisée à des fins de promotion des activités de l'ATC-STI Canada.

GUIDE DE L'EXPOSANT ET RÈGLEMENTS

LIEU ET PROGRAMME 2

DATES IMPORTANTES 3

AVANTAGES DES EXPOSANTS 4

FRAIS D'INSCRIPTION 5

CE QUI EST INCLUS 5
AMÉLIOREZ VOTRE VISIBILITÉ 6

PLAN D'AMÉNAGEMENT .. 7

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 8

PAIEMENT 8
EXPÉDITION ET RÉCEPTION 8

POLITIQUE D'ANNULATION 9

RÈGLES, RESPONSABILITÉS ET RÈGLEMENTS 10

RÈGLES 10
RESPONSABILITÉS 11
RÈGLEMENTS 12

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT 13

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPOSANT

	POINT À TRAITER	CONTACT	MESURE À PRENDRE	DATE LIMITE
	Formulaire de demande www.atc-sti.ca	ATC/ STI Canada	Remplir le formulaire de demande de kiosque d'exposition et payer les frais en entier.	30 août
	Application mobile	ATC/ STI Canada	Description de l'entreprise de 25 mots et logo de l'entreprise à inclure dans l'application mobile.	Au moment de la soumission du formulaire de demande
	Badges d'exposant	ATC/ STI Canada	Formulaire complet (disponible fin juillet). Le nom du personnel du kiosque doit être reçu pour que les badges soient prêts à la date d'installation de l'exposant.	13 août
	Assurance responsabilité civile	ATC/ STI Canada	Obtenir un certificat obligatoire d'assurance responsabilité civile générale d'un montant limite de 5 millions de dollars inclusivement, indiquant l'ATC-STI Canada comme assurés additionnels désignés du 22 septembre au 24 septembre 2019 inclusivement.	16 août
	Location de mobilier de kiosque et accessoires, nettoyage, électricité, éclairage, internet câblé, manutention, installation et démantèlement	Global Convention Services	Remplir le formulaire de commande en ligne.	Le tarif d'inscription hâtive se termine le 6 septembre.
	Envois	Global Convention Services	Remplir le formulaire de commande en ligne. Tout le matériel doit être expédié à l'entrepôt de Global Convention Services. Le nom de l'entreprise et le numéro du kiosque doivent être indiqués.	Acceptation des envois entre le 22 août et le 16 septembre
	Courtage en douane (envois provenant de l'extérieur du Canada)	ConsultExpo Event Services Inc.	Remplir le formulaire de commande en ligne. Tout le matériel doit être expédié à l'entrepôt de Global Convention Services. Le nom de l'entreprise et le numéro du kiosque doivent être indiqués.	Acceptation des envois entre le 22 août et le 16 septembre
	Billets pour l'événement	ATC/ STI Canada	Acheter les billets des petits-déjeuners, et déjeuners des congressistes et l'événement du lundi soir; premiers arrivés, premiers servis. Nombre de billets limité!	17 septembre ou sur place
	Inscription au congrès	ATC/ STI Canada	S'inscrire en tant que congressiste si vous souhaitez assister à des sessions, discussions en table ronde, ateliers et visites techniques. <i>Disponibles au printemps 2019</i>	17 septembre ou sur place